

REGLEMENT DU JEU
« EBOOKMYSUMMER AVEC AMAZON.FR »

15 juin 2015 – 19 juin 2015

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Les éditions BRAGELONNE, SARL au capital de 750 000 €, 60-62 rue d'Hauteville, 75010 PARIS, Immatriculées au RCS de Paris sous le n° B 430 082 792, organisent le jeu « eBookMySummer avec Amazon.fr » (ci-après dénommé « le Jeu »).

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat hébergé sur le site internet réalisé spécifiquement pour l'occasion, accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du Jeu : <http://www.ebookmysummer.com>

Si les circonstances l'exigent, les éditions BRAGELONNE se réservent le droit de renouveler, de modifier, ou de reporter ce jeu sans que leur responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu « eBookMySummer avec Amazon.fr » est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse, disposant d'une connexion à l'Internet.

Une seule participation par personne physique sera acceptée pendant toute la durée du jeu (même prénom, même nom, même adresse). Le personnel et les collaborateurs des éditions BRAGELONNE et des sociétés du groupe AMAZON ainsi que la famille vivant sous leur toit ne peuvent participer.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externe.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraîne l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.

L'Organisateur peut annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Par ailleurs, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte du formulaire électronique.

Après avoir pris connaissance du règlement, les personnes qui participent à ce jeu ont souhaité le faire dans les conditions décrites dans les articles ci-dessous.

ARTICLE 3 – DATES DU JEU

- Date de début du Jeu : lundi 15 juin 2015 à 08h00.
- Date de fin du Jeu : vendredi 19 juin 2015 à 23h59.
- Date de publication de la liste des gagnants : lundi 22 juin 2015 à partir de 18h00.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin que la participation soit validée, quatre étapes doivent impérativement être respectées par le Participant :

- a) Se connecter sur la Page internet accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du Jeu : <http://www.ebookmysummer.com> ;
- b) Remplir le formulaire d'inscription ;
- c) Cocher la case « J'ai lu et j'approuve le règlement du Jeu » ;
- d) Cliquer sur le bouton « Valider » pour confirmer et finaliser sa participation.

ARTICLE 5 – DONNÉES NOMINATIVES ET PERSONNELLES

En application de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978, tout participant au jeu organisé par les Éditions BRAGELONNE est informé de ce que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce jeu sont nécessaires pour sa propre participation au jeu.

Ces informations sont destinées aux Éditions BRAGELONNE. Les informations personnelles des gagnants pourront être transmises aux sociétés du groupe Amazon pour l'envoi des dotations. Le Participant reconnaît bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Dans l'hypothèse où il ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées à des tiers à l'occasion d'opérations commerciales, il reconnaît avoir la possibilité de s'y opposer ne cochant pas la case prévue à cet effet.

Les nom et prénom des gagnants pourront être mentionnés ou publiés par les éditions BRAGELONNE.

Une telle utilisation ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit, autre que le bénéfice du lot gagné.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Les 50 gagnants tirés au sort recevront le lot suivant :

- Une liseuse « Kindle » modèle « Paperwhite Wi-fi » (prix unitaire : 129,00 €) et 91 livres numériques publiés par les Éditions Bragelonne, pour une valeur totale de 534,13 euros. Les titres offerts seront choisis par Bragelonne et transférés sur les liseuses par Amazon.fr.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS

L'attribution des lots sera effectuée par tirage au sort, le lundi 22 juin 2015, à l'aide de l'application prévue à cet effet, développée par la direction informatique des Éditions Bragelonne. Les personnes s'étant inscrites dès le premier jour du jeu participeront aux cinq tirages au sort, les personnes s'étant inscrites le deuxième jour participeront à quatre tirages au sort, et ainsi de suite. Il y aura 10 gagnants par tirage au sort.

La liste des gagnants (nom et prénom) sera publiée directement sur le site <http://www.ebookmysummer.com> à compter du lundi 22 juin 2015 à partir de 18 heures.

Les gagnants seront personnellement avisés par courrier électronique de leur gain et devront confirmer leurs coordonnées postales dans les 7 jours. En cas d'absence de réponse des gagnants dans ce délai, le gain sera considéré comme perdu. Les lots seront envoyés sous 30 jours après la confirmation par les gagnants de leurs coordonnées postales.

ARTICLE 8 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement du jeu est déposé à la **Société Civile Professionnelle Angélique LIEVIN, Huissiers de Justices Associés, 156 boulevard de Magenta, BP 50044, 75462 PARIS Cedex 10.**

Il est disponible sur Internet à la page suivante :
<http://www.ebookmysummer.com/reglement.php>.

Les Participants souhaitant recevoir le règlement complet pourront également en formuler la demande explicite exclusivement par écrit sur papier libre en mentionnant leurs coordonnées à l'adresse suivante : Editions BRAGELONNE – 60-62 rue d'Hauteville, 75010 PARIS. Le remboursement du timbre à tarif lent sera fait sur demande du Participant à la même adresse.

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les éditions BRAGELONNE dont les décisions sont sans appel.